



l'Assurance Maladie

SARTHE

Le Directeur

Contact Aurore Poignet
Responsable de Service
Téléphone 02 43 50 75 57

Docteur [REDACTED]
[REDACTED]
72 [REDACTED]

Date 16 janvier 2017

V/Réf APo/VT

Objet : Prescriptions d'arrêts de travail

Docteur, cher confrère,

En 2016, vous avez fait l'objet d'une procédure de mise sous accord préalable de vos prescriptions d'arrêts de travail du 01/02/2016 au 30/04/2016.

Nous vous informons que la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a prévu de reconduire son action d'accompagnement des médecins généralistes atypiques en matière de prescription d'arrêts de travail en 2017.

Dans ce cadre, nous avons reçu des éléments relatifs à vos prescriptions. Ainsi, il ressort que sur la période du 01/03/2016 au 30/06/2016, vous avez prescrit 3176 jours d'arrêts de travail indemnisés¹, ce qui vous place à 3,16 écarts-types au-dessus de la moyenne de vos confrères ligériens exerçant dans une commune de mêmes caractéristiques.

Aussi, nous souhaiterions vous rencontrer afin d'échanger sur votre pratique et sur les problématiques que vous pouvez rencontrer.

Pour ce faire, nous vous proposons un rendez-vous le **02 février 2017, à 11h00**, au siège de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Sarthe – 178, avenue Bollée – 72000 Le Mans.

Je vous remercie de confirmer votre présence auprès de Madame Pascale TRISTAN (tél : 02.43.50.75.99 / mail : pascale.tristan@cpam-lemans.cnamts.fr).

¹ Donnée redressée, tenant compte de la patientèle ALD

En cas d'indisponibilité de votre part, nous reprendrions contact avec vous très prochainement afin de convenir d'une autre date de rendez-vous.

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, Docteur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur

Patrick ROUYER

Le Médecin Conseil Chef de Service

Dr Patricia DE NAPOLI COCCI